



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché de gré à gré

DECISION n°2024-064DEC du 25/04/2024
Marché de gré à gré et de moins de 40 000 € H.T.
Réaménagement aire de jeux du Logis

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que dans le cadre du déplacement et du réaménagement de l'aire de jeux du Logis il convient de prévoir :

- **des travaux de terrassement et de réalisation de massifs et dalle béton,**
- **l'achat et la pose du sol amortissant normé sur l'espace recevant les jeux**

Considérant la négociation de gré à gré avec :

- l'entreprise BTP PARIOLLAUD domiciliée à SEMUSSAC
- le prestataire spécialisé EXPERT LOISIRS domicilié à GRADIGNAN

DECIDE,

- de retenir :
 - le devis 02854 de l'entreprise BTP PARIOLLAUD domiciliée 10 route de Bordeaux 17120 SEMUSSAC relatif aux travaux de terrassement et de réalisation de massifs et dalle béton dont le montant HT s'élève à 6 909.00 € ;
 - le devis 0005088 du prestataire Expert Loisirs domicilié 10 bis Chemin du Solarium 33170 GRADIGNAN relatif à l'achat et la pose du sol amortissant normé sur l'espace recevant les jeux dont le montant HT s'élève à 8625.16 €.
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 – Opération 64 – Equipements sportifs

Notification/publication du **26 AVR. 2024**
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240425-2024-064DEC
Reçu le **25 AVR. 2024**

